



Communiqué intersyndical du 17 février 2020

Une collègue de Pantin convoquée mardi 25 février par la DSDEN

Cette convocation initialement prévue le 9 janvier a été reportée 2 fois. Elle lui est parvenue sans aucun motif sur l'objet de cette convocation.

A la demande de la collègue, l'IEN de Pantin a indiqué qu'il s'agissait de l'entendre pour évoquer son point de vue sur «les relations avec la mairie».

Il semble que cette convocation fasse suite à une intervention en conseil d'école, adressée au représentant du maire, à propos d'une motion sur le retour à la semaine de 4 jours et suite au décès de Christine Renon.

Dans sa réponse écrite au conseil d'école, le maire et son adjoint à l'éducation indiquent : «Enfin nous tenons à préciser que les propos à l'égard des élus, tenus par un enseignant pendant le conseil d'école ne sont ni dignes ni acceptables, ils ont fait l'objet d'un signalement auprès des autorités compétentes.»

Ces propos sont abusifs et dénigrants.

Les enseignant.es comme les parents présents au conseil d'école n'ont pourtant pas entendu, les propos qui lui sont prêtés.

Cette convocation s'inscrit dans un cadre global de relations tendues et très détériorées entre la mairie de Pantin et l'ensemble des personnels enseignants de la ville de Pantin. Cette dégradation des relations avec la municipalité étant attestée par le rapport de l'IGESR qui a fait suite au suicide de Christine Renon.

Ce que la DSDEN ne peut ignorer.

Dans un contexte où l'émotion reste vive sur la ville de Pantin suite au suicide de Christine Renon que la collègue connaissait depuis plus de 15 ans, cette convocation nous interroge sur son motif et ne laisse pas présager d'une amélioration et d'un apaisement de ces relations avec la mairie et ses élu.es en particulier, pour des sujets telles que l'organisation du temps scolaire qui est un sujet pour lequel les conseils d'école sont compétents pour émettre un avis.

Malgré nos demandes d'annulation et la nécessité de rappeler à la municipalité de Pantin les limites statutaires des prérogatives qui incombent à ses élu.es dans leurs échanges avec les personnels de l'éducation nationale et de faire respecter leurs droits en tant que fonctionnaire d'état, **le directeur académique maintient cette convocation.**

**L'intersyndicale appelle à un rassemblement
devant la DSDEN 93
mardi 25 février à partir de 16 h 30
afin de soutenir notre collègue
lors de sa convocation.**